

DELIBERATION N° 90/04-01 - POSE DE RALENTISSEURS RUE DE LA GARE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que la portion de voie entre le pont-rail et la gare S.N.C.F. se prête à des excès de vitesse fréquents.

Afin de préserver la sécurité en cet endroit fréquenté par les élèves qui se rendent à l'école Charcot et au Collège, Monsieur KIELISZEK propose l'installation d'un ralentisseur de vitesse, à mi chemin entre le pont-rails et la gare S.N.C.F.

Concernés, de par la desserte de Saint Blaine par les transports en commun, les services districaux ont émis un avis favorable à cette réalisation.

Le montant des travaux s'élève à 25 560 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner son accord à l'implantation d'un ralentisseur de vitesse rue de la Gare,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de gré à gré avec l'entreprise chargée des travaux,
- les crédits sont prévus au B.P. 1990, chapitre 901-10-2330, programme 14/90.